



PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

*Le Préfet*

Orléans, le 12 OCT 2016

Mesdames et Messieurs les Maires,

La démocratie, inscrite durablement au cœur de notre vie politique, tend à s'affirmer aujourd'hui dans les relations de travail.

Cette démocratie sociale se manifestera prochainement par l'organisation d'élections syndicales réservées aux salariés des Très Petites Entreprises (TPE, entreprises de moins de 11 salariés) et des employés à domicile. Grâce à ce scrutin national, organisé dans chaque région du 28 novembre au 12 décembre 2016 par le Ministère en charge du travail et ses antennes régionales (DIRECCTE), les électeurs pourront choisir le syndicat qui les représentera pour les 4 années à venir.

L'enjeu est d'autant plus important que les effectifs d'une TPE n'emportent pas d'obligations quant à des élections professionnelles en matière de délégués du personnel à l'inverse des entreprises des onze salariés et plus.

C'est pourquoi, il est primordial de sensibiliser tous les électeurs concernés à l'enjeu de ce scrutin et de les inciter à voter soit sur internet, soit par courrier.

Je vous saurais donc gré de bien vouloir relayer l'information sur ce scrutin auprès du plus grand nombre de nos concitoyens via les supports de communication de votre mairie : site internet, journal municipal, le cas échéant, panneaux électronique d'affichage public, réseaux sociaux...

Le service communication de la DIRECCTE Centre-Val de Loire met à votre disposition à l'adresse, (<http://centre-val-de-loire.direccte.gouv.fr/Kit-de-communication>) un kit complet de communication comprenant :

- des bannières internet
- des infographies
- des articles clef en main
- des clips vidéo et diaporamas...

N'hésitez pas à le solliciter pour d'éventuels besoins spécifiques à l'adresse suivante : [centre.communication@direccte.gouv.fr](mailto:centre.communication@direccte.gouv.fr)

.../...

*Copie à Madame et Messieurs les Préfets de départements*


Comme en 2012, les suffrages exprimés à l'occasion de ce scrutin seront additionnés à ceux issus des élections professionnelles et des chambres départementales d'agriculture pour parvenir à une mesure globale de la représentativité syndicale par branche et au niveau national et interprofessionnel.

De plus, pour la première fois en 2016, ce scrutin permettra aussi de concourir à la désignation :

- des syndicats qui siégeront, dès juillet 2017, dans les nouvelles commissions paritaires régionales interprofessionnelles ;
- des conseillers prud'homaux.

Mesdames et Messieurs les Maires, je vous remercie pour votre implication et votre rôle dans la promotion de ce scrutin garant de la vitalité de la démocratie sociale.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Maires, l'expression de ma considération distinguée.

Bien cordialement,  


Nacer MEDDAH